

DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE IR 2011

Les déclarations ont été remises à la Poste du 20 avril au 4 mai.

Comme en 2011, ces envois précoces (94 % des déclarations étaient remises le 19 avril) ont permis de lisser la réception sur une large période.

La campagne d'information s'est déroulée du 2 au 30 mai.

Une progression significative de l'affluence a été enregistrée, particulièrement dans les trésoreries (doublement de l'accueil physique, + 45% sur l'accueil téléphonique), mais également dans les SIP (+ 7% sur l'accueil physique et + 14% sur l'accueil téléphonique).

Malgré cette progression de la charge d'accueil, la précocité d'envoi des déclarations et l'absence de profonde évolution, législative ou dans la présentation des déclarations, ont favorisé une réception dans l'ensemble sereine.

Un seul contre-temps a émaillé cette campagne : l'annonce tardive du nouveau barème kilométrique qui n'a pu être intégré dans les notices jointes aux déclarations. Cette difficulté n'a toutefois engendré que très peu de conséquences.

Le dispositif de solidarité inter-services a été renforcé cette année compte tenu de la situation, très dégradée en matière d'effectifs, du SIP de Lourdes :

- les appels téléphoniques de Lourdes (aboutissant sur les numéros imprimés sur les déclarations) ont été routés vers la cellule téléphonique de Tarbes ; ceci a eu pour effet de réduire de moitié environ le nombre d'appels à traiter par le SIP de Lourdes (1023 appels traités par Lourdes, 994 appels de Lourdes traités par Tarbes) ;
- un poste d'accueil a été pris en charge par le PCE du 16 au 31 mai pour, principalement, traiter des dossiers complexes (notamment en matière de revenus fonciers) ;
- le pôle fiscal a saisi 2900 déclarations du SIP de Lourdes ;
- le SIP de Lannemezan a saisi 500 déclarations du SIP de Lourdes ;
- le pôle fiscal a traité 500 déménagement du SIP de Lourdes.

La saisie des déclarations 2042 s'est déroulée selon le calendrier prévu : 84 % des déclarations étaient saisies au 1^{er} juillet.

La progression de 15 % du nombre de télédéclarants a fortement aidé à l'avancement de la saisie :

- Tarbes : 20299 télédéclarants (+ 14 %) ;
- Lourdes : 4755 télédéclarants (+ 15 %) ;
- Lannemezan : 4234 télédéclarants (+ 18 %).

Globalement, le ratio (Nombre de déclarations papier / Effectifs B,C,auxiliaires) a progressé d'environ 6 %, mais il se répartit de façon différenciée :

- Tarbes : 5 % ;
- Lourdes : 14 % (en extournant les 2042 saisies par Lannemezan et le PGF) ;
- Lannemezan : - 0.6 % (en ajoutant les 2042 saisies de Lourdes).

EVOLUTION ORGANISATIONNELLE DU SIP DE TARBES
DEPUIS LE 12 SEPTEMBRE 2011

La situation des effectifs du SIP de Tarbes au 1^{er} septembre 2011 a conduit à réviser l'organisation du service. Cette réorganisation répond à des contraintes de service mais prend également en compte, autant que possible, les souhaits des agents.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'animation de chaque secteur d'assiette est confiée à un contrôleur.
 - Un « Service commun » regroupe les agents chargés de l'accueil, du courrier, du standard, du CSP, de l'enregistrement du contentieux et le gardien- concierge...
 - Mme TUDURI est affectée à l'accueil banque en remplacement de Mme Germain qui rejoint le secteur Pays de Bigorre ; lorsque l'affluence l'impose et durant les absences de Mme JANECZECK, Mme TUDURI assure l'accueil en box.
 - Mme TOUZET rejoint la cellule CSP, en remplacement de Mme SOUBRIE.
- Afin de faciliter les échanges chaque secteur d'assiette aura un interlocuteur CSP privilégié :
- Haras de Tarbes : Mme ROUDOT
 - Jardin Massey : M. LESBATS
 - Pays de Bigorre : Mme TOUZET
- Mme JANECZECK est chargée de l'accueil en box, en remplacement de Mme TOUZET.
 - Mme Roudot et Mme Touzet renforcent l'accueil en box , assuré par Mme Janeczek (ou par Mme TUDURI) ; ce renfort permettra d'alléger la participation des secteurs d'assiette, même si leur concours demeurera nécessaire lors des pics d'affluence.
 - Le service « recouvrement » conserve son organisation actuelle.

<i>JARDIN MASSEY</i>	<i>HARAS de TARBES</i>	<i>PAYS de BIGORRE</i>	<i>SERVICE COMMUN</i>
Mme FOUCHOU LAPEYRADE	M. DA COSTA	M. LATORRE	Mme JANECZEK <i>accueil</i>
Mme DUMARTIN	Mme ANTOINE	Mme BORLOT	M. LESBATS <i>csp Jardin Massey</i>
Mme FAURE	Mme ASSIBAT	M. ESTRADE	Mme ROUDOT <i>csp Haras + accueil</i>
Mme FORNERONE	Mme DECHA	Mme GERMAIN	Mme TOUZET <i>csp Pays de Bigorre + accueil</i>
Mme FOUGA	M. DORIAT	M. LAVERGNE	Mme BAQUE <i>accueil « banque »</i>
Mme ROUYER	Mme LIAUZUN-CAU	Mme MAUPOME	Mme DORTET <i>courrier - standard</i>
	M. VICENTE	Mme ROUCH	M. FOURCADE <i>enregist C x+</i> <i>renfort : courrier secteur</i>
		Mme TAMAME	M. HUEBER <i>courrier - standard</i>
		Mme TARBES	M. PINTADO <i>courrier - -standard</i>
			Mme TUDURI <i>accueil « banque »</i>
			A confirmer : Mme SALAS (1/1/2012) <i>secteur / FI + accueil</i>

Mme CAZEAUX : dont la mission prioritaire est la gestion de l'immeuble, pourra ponctuellement apporter son soutien dans les missions transverses du SIP

REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Les impôts directs locaux dus par les propriétaires et les occupants des immeubles bâtis (taxe foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises) sont calculés à partir de la valeur locative cadastrale de ces immeubles. Ces valeurs locatives sont établies sur la base de règles qui ont plus de quarante ans et ne reflètent plus l'état actuel du marché locatif.

Après une période de concertation réunissant des parlementaires, des représentants d'associations de collectivités territoriales et des représentants des professionnels, l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010 a posé les principes d'une révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Les nouvelles modalités d'évaluation de ces locaux seront simplifiées, grâce à l'instauration d'une grille tarifaire par catégories de locaux et par secteurs locatifs homogènes. Des commissions départementales seront également créées et auront un rôle décisionnel dans la détermination des nouveaux paramètres d'évaluation, à partir de propositions élaborées par l'administration fiscale. Par ailleurs, un dispositif de mise à jour permanente, qui constitue une des novations majeures du nouveau système d'évaluation, permettra de prendre en compte de manière annuelle les évolutions du marché locatif.

Une expérimentation a été conduite dans cinq départements (Hérault, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Paris et Haute-Vienne) au début de l'année 2011.

Si le bilan de cette expérimentation est dans l'ensemble positif, il sensibilise à l'importance de l'assistance à apporter aux usagers ; en effet, 15 % des propriétaires ont contacté les services, majoritairement par téléphone (84 %), mais également par courriel (9 %) ou par des visites sur place (7 %). Ces contacts se concentrent particulièrement lors de deux phases : dès la réception des déclarations, puis avant la date d'échéance.

Sur la base de cette expérimentation, les travaux de révision vont être généralisés à l'ensemble du territoire en 2012. Les résultats de la révision seront pris en compte dans les impositions émises au titre de l'année 2014.

Le travail des services locaux va être très sensiblement allégé par la prise en charge, par les CSI, des travaux d'envoi des déclarations pré-imprimées puis de relance des propriétaires et des travaux d'exploitation (lecture et acquisition automatisées) de ces déclarations.

Le service de télédéclaration, ouvert uniquement aux « grands comptes » en phase d'expérimentation, sera ouvert à l'ensemble des propriétaires.

Calendrier prévisionnel des travaux

- fiabilisation des valeurs locatives (concordance BDRP MAJIC) : 2011 et 2012.
- information des équipes (réunion le 30/09/2011) et mise en place de l'organisation locale, notamment d'assistance aux propriétaires.
- communication (institutionnels, collectivités, grands comptes) : dernier quadrimestre 2011 ; dans le département nous avons communiqué auprès du Préfet, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers, des experts-comptables, du Centre de gestion, des maires de communes de plus de 5000 habitants (nous communiqueront ultérieurement auprès de l'ensemble des maires), du président de l'association des maires du département.
- formation des agents (1^{er} trimestre 2012) : tout début 2012
- envoi des déclaration pré-imprimées aux propriétaires puis relance (par les CSI) : avant le 1^{er} mars 2012
- assistance aux usagers : mars et avril 2012
- exploitation des déclarations par les CSI : mars et avril 2012.